

---

MAARTEN BOTTERMAN : Bonjour, c'est Maarten.

GULTEN TEPE : Bonjour Maarten merci beaucoup de nous avoir rejoints aujourd'hui. C'est à vous.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci beaucoup. Manal, vous êtes également en ligne et vous pouvez parler ?

MANAL ISMAIL : Oui Maarten, merci. Vous m'entendez ?

MAARTEN BOTTERMAN : Oui très bien. Désolé j'ai eu quelques difficultés mais je suis très heureux d'être ici et merci d'avoir organisé cette téléconférence, Peggy et Wendy. Nous sommes ici pour cette téléconférence dont l'axe principal est de clarifier les questions soulevées suite au communiqué de la dernière réunion de l'ICANN et pour cela, le document a été partagé.

Je pense que globalement, on peut voir dans ce processus que la communication devient de plus en plus claire. La téléconférence ne sera peut-être pas très longue mais je pense que c'est une manière très utile de s'assurer que nous nous comprenons tous et que nous, le Conseil

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

d'administration, nous préparons les bonnes réponses aux questions soulevées par le GAC dans ce communiqué.

Nous avons Christine pour nous guider sur cette voie. Pouvez-vous nous conduire vers ces questions, s'il vous plaît ? [Pause de l'enregistrement]

Est-ce que Christine est là ?

GULTEN TEPE : Christine, vous avez coupé le micro nous ne vous entendons pas. [Pause de l'enregistrement]

MAARTEN BOTTERMAN : Christine, je pense que nous vous entendons maintenant.

CHRISTINE WILLETT: Bonjour, je suis Christine, est-ce que vous m'entendez ?

MAARTEN BOTTERMAN : Oui.

CHRISTINE WILLETT: Merci beaucoup. Le premier point de l'avis est l'avis du GAC sur le sujet de la protection des organisations intergouvernementales. Je sais que le Conseil d'administration est parfaitement conscient de cet avis continu et de longue date sur ce sujet, mais pour le moment je ne crois pas que le Conseil d'administration ait identifié des questions de clarification sur ce sujet.

---

MAARTEN BOTTERMAN : Je crois que c'est exact. Comme elle l'a dit, c'est une question d'intérêt permanent et nous allons continuer à suivre les choses. Sur le deuxième point soulevé, nous avons des questions de clarification, n'est-ce pas ?

CHRISTINE WILLETT: Exact. Le deuxième élément de l'avis du GAC concerne le fait de permettre une participation inclusive, éclairée et significative au sein de l'ICANN. Dans les notes fournies, si je peux ajuster le tableau, le Conseil d'administration a donné au GAC quelques informations sur les documents fournis actuellement par l'organisation afin de faciliter leur participation au sein de la communauté et leur travail permanent.

La question ici serait, en plus des documents déjà fournis sur les mises à jour du processus d'élaboration de politiques (PDP), des formations sur la plateforme ICANN Learn et des résumés analytiques, est-ce qu'il y a d'autres documents spécifiques que le GAC pourrait suggérer ou types de document qui seraient utiles au travail du GAC ?

MAARTEN BOTTERMAN: Allez-y Manal.

MANAL ISMAIL : Oui merci Christine, et merci Maarten, merci à toutes les personnes présentes à cette téléconférence. Pour répondre rapidement à ceci et [inaudible] semble être le bon moment également ; en réalité [inaudible] ne veut pas dire introduire de nouveaux mécanismes, mais

---

rendre les mécanismes actuels plus efficaces. On peut voir ça en deux parties qui ont été partagées communément avec l'ALAC dans notre déclaration commune.

Deux parties, une sur le processus lui-même et une qui fait référence au fond. Nous souhaitons vraiment que le contenu soit compris facilement par des non experts, des orateurs non natifs, et des non-initiés à l'ICANN également. En matière de processus, je pense que nous parlions plus d'un système de gestion des documents où il serait facile et rapide de faire le lien entre un document partagé et le processus pertinent pour connaître également le destinataire ciblé et que les documents aient un titre, une date, un numéro de référence, si vous voyez ce que je veux dire.

Ce n'est pas que les mécanismes actuels ne sont pas suffisants, mais nous avons tenté de les rendre plus efficaces en tant que source. J'espère que cela apporte plus de clarté sur l'avis lui-même, et je suis sûr que la déclaration commune comprend également beaucoup plus de détails. Je me tourne vers mes collègues du GAC et vous demande si vous souhaitez apporter plus de clarté sur cette question. Je serai ravi de répondre aux questions.

MAARTEN BOTTERMAN : Je vois la main levée de Kavouss. Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH : Bonjour ou bonsoir. Lorsque la question a été abordée au sein du GAC je n'étais pas pour qu'elle soit envoyée au Conseil d'administration en tant

---

qu'avis. J'ai dit qu'il s'agissait d'une communication normale, mais je suis un peu surpris que vous cherchiez des clarifications, le texte est plus que clair car lorsqu'ils reçoivent le document ils ne savent pas qui l'a publié. Nous ne connaissons pas l'objet du document. Nous ne connaissons pas la date de publication et qui l'a demandé.

Ça a été clairement mentionné dans le document du GAC. Pourriez-vous s'il vous plaît clarifier cela ? Quelle autre clarification souhaitez-vous ? Est-ce que c'est plus que clair ? Si je lis ça, c'est plus que clair. « développer un système de gestion des documents simple et efficace qui permette à des personnes non expertes de facilement et rapidement avoir accès et identifier des documents, en commençant par définir des exigences minimum qui garantissent que chaque document a un titre, une date et un numéro de référence, identifie l'auteur et indique les destinataires... », tout est clair. Je ne comprends donc pas la question de Christine. Quelles clarifications demandez-vous ? Merci.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci Kavouss, c'est très clair. Si vous parlez de ça, alors oui en effet tout était très clair dans le texte. Comme le texte était tellement clair, nous ne savions pas vraiment s'il y avait des points précis qui soulevaient des préoccupations. De plus, nous avons également reçu en effet l'avis joint de l'ALAC, donc merci Manal de l'avoir indiqué.

Christine, il n'y a pas d'autres questions sur ça je pense. Est-ce que quelqu'un au sein du Conseil d'administration pense qu'il y a autre chose à demander ? Autrement...

---

BECKY BURR : Maarten, c'est Becky, je pense que le Conseil d'administration de l'ICANN est en réalité en train de développer un système de gestion des documents. Je voulais simplement m'assurer que Kavouss le sait.

MAARTEN BOTTERMAN : OK, merci. Manal, s'il vous plaît

MANAL ISMAIL : Merci tout ça est très bien, Becky, et avec le secrétariat du GAC nous pouvons également apporter notre aide et garantir que le point de vue de l'ICANN est pris en compte. Le [inaudible] du GAC ainsi que le personnel de l'ICANN. Merci.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci. Si je comprends bien, il n'y a pas de préoccupations particulières sur le point de vue, mais il est essentiel de continuer à améliorer ces communications car le travail est toujours une priorité pour le GAC. Nous apprécions cela et [inaudible] pour montrer un accès facile commun ALAC/GAC. Passons maintenant au prochain élément, Christine.

CHRISTINE WILLETT: Merci Maarten. Le troisième point de l'avis du GAC concerne le Règlement général sur la protection des données et le WHOIS, et nous avons divisé l'avis en quatre points. Le premier point de l'avis soulève

---

une question de clarification, et sur le tableau de bord fourni au GAC, le Conseil d'administration a remarqué qu'il s'agissait d'une déclaration de conformité publiée en novembre qui met en balance les intérêts du maintien des services WHOIS existants tout en se conformant au RGPD.

La déclaration demande également à la communauté de soumettre des modèles à l'organisation de l'ICANN afin de servir de bases aux futurs travaux sur le RGPD. La question fut : est-ce que l'ICANN prévoit de soumettre des commentaires sur les modèles proposés par la communauté ?

MAARTEN BOTTERMAN : Manal, s'il vous plaît

MANAL ISMAIL : Merci Christine et merci Maarten. La réponse est oui. Le GAC a l'intention d'apporter des commentaires sur ça. Nous avons également des questions que nous sommes en train de compiler pour faire suite à la conférence avec les cadres supérieurs de l'ICANN, et ces questions seront bientôt partagées, mais nous avons également noté d'autres développements qui pourraient soulever d'autres questions.

Mais concernant les modèles, le GAC s'y intéresse vraiment et va certainement apporter des commentaires sur ces modèles lorsqu'ils seront soumis. J'accueille également tout autre commentaire des collègues du GAC sur ce sujet, en particulier les collègues intéressés présents à la téléconférence. Merci.

---

MAARTEN BOTTERMAN : Vous avez eu une téléconférence de clarification avec l'organisation, j'espère qu'elle a été utile et j'espère également que vous aimez le site Web que nous avons utilisé pour tenir les gens informés. Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH : Je souhaiterais recevoir des commentaires du Conseil d'administration. Quel problème ou clarification avez-vous concernant le premier point, l'aide à l'application de la loi, qu'est-ce qui demande davantage de recherches sur l'application de la loi internationale et nationale. Le premier, je ne [inaudible]. Est-ce que vous avez des questions sur ça, un membre du Conseil d'administration ? Quelque chose qui ne serait pas clair ? Est-ce que vous avez des soucis, des clarifications ?

MAARTEN BOTTERMAN : Non je pense que le reste de l'explication est assez clair. Comme je le disais, en général, la communication est telle que tout est assez clair, nous avons juste quelques questions supplémentaires pour s'assurer que nous n'avons rien manqué, mais ces points ont été plus que clairs et nous avons tout compris.

KAVOUSS ARASTEH : Puis-je suggérer quelque chose ?

MAARTEN BOTTERMAN : Pardon?



---

KAVOUSS ARASTEH :                    Puis-je suggérer quelque chose ?

MAARTEN BOTTERMAN :                Comment ? Qu'est-ce que vous voulez suggérer ?

KAVOUSS ARASTEH :                    Sur le point trois. Est-ce que vous pouvez intégrer une sous-partie ou plusieurs sous-parties ? Sous-partie une, l'aide, vous n'avez pas de question. Passons à la sous-partie deux, aider les entreprises et autres organisations. Est-ce que vous avez besoin de plus de clarté sur ce point deux de l'avis du GAC ?

MAARTEN BOTTERMAN :                Non. Et c'est pour ça que nous n'avons pas posé d'autres questions sur ça. Je pense que l'avis est très bien formulé et très clair. Je pense que l'on comprend très bien ce que le GAC a voulu dire. C'est bon ?

KAVOUSS ARASTEH :                    Oui, si vous voulez continuer, dire que [inaudible] accessible pour la sécurité et la stabilité. Je pense que c'est assez clair. Y a-t-il des [inaudible] sur ce paragraphe ?

MAARTEN BOTTERMAN :                Non. Ce qui a été exprimé ici est globalement clair, sinon nous aurions demandé des clarifications. Je pense que nous sommes conscients du travail continu de l'organisation pour garantir que nous nous conformons au RGPD, mais il y a encore des efforts à faire.

---

Nous espérons que le moyen de communication actuel sur ce sujet est très clair, et nous sommes évidemment heureux d'entendre que le GAC prévoit de continuer à travailler sur les modèles car nous pensons que ce serait utile pour les débats au sein de la communauté. Merci beaucoup pour cette clarification. Pas d'autres questions sur le RGPD de notre côté, n'est-ce pas Christine ?

CHRISTINE WILLETT:

Oui. Nous avons juste quelques commentaires supplémentaires sur le tableau de bord Maarten. Je m'excuse, peut-être que pour ceux qui sont au téléphone et qui ne sont pas connectés à Adobe et ne peuvent pas voir le tableau présenté, je n'ai pas été très clair.

Il y a quatre parties dans l'avis sur le RGPD. L'article A concerne les principes WHOIS et le fait qu'ils reflètent les questions importantes de politique publique. Et sous l'article A, il y a A1, 2, 3, 4 et une question générale sur le fait que la communauté soumettra des modèles et la question de clarification a été de savoir si le GAC prévoyait de soumettre des commentaires sur ces modèles proposés. C'est une question générale à la fois concernant le point 3A et le point 3B qui concernent la conformité au RGPD et le WHOIS et le fait de créer un système pour faciliter des activités légitimes reconnaissant ces principes. Les parties 3A et 3B ont toutes deux été traitées via cette question unique.

Passons à l'article 3C de l'avis du RGPD, demandant au Conseil d'administration de l'ICANN de solliciter des informations auprès d'un conseiller externe, nous avons noté que les questions du GAC

---

concernant le RGPD ont été partagées avec le cabinet Hamilton dans le cadre d'une analyse juridique et nous avons fourni un lien vers ces documents, en cas de besoin, mais le Conseil d'administration n'avait pas de question de clarification sur le point 3C.

Pour finir, le point 3D est un avis visant à demander au Conseil d'administration de considérer cette question comme urgente et que tout besoin de conception ou de mise en œuvre doit être transparent. Et en plus des conversations continues et du dialogue entre le Conseil d'administration et les membres du GAC, nous avons noté dans le tableau de bord que les questions ont...nous avons également fourni un lien vers les mises à jour concernant les discussions en cours du RGPD avec la communauté. Il s'agit donc des points A, B, C et D de l'avis du RGPD. Maarten, je vous rends la parole.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci Christine et merci de me rappeler qu'il y a des personnes qui n'ont peut-être pas accès au texte et qui profitent du fait que vous le lisiez à voix haute. Sur la remarque précédente de Kavouss, lorsque nous avons demandé un avis, est-ce que nous comprenons ? De manière générale, la communication s'est vraiment améliorée donc nous avons très peu de questions.

Sur le point quatre que le communiqué a mentionné, la candidature pour Amazon et les chaînes connexes, nous apprécions les progrès réalisés, mais nous n'avons pas de questions sur les remarques faites dans le communiqué du GAC non plus. Le processus a bien progressé, merci pour tout ça Manal. Je pense que cela montre que nous avons

---

amélioré notre communication aussi sur les autres remarques soulevées dans ce point. Manal, s'il vous plaît

MANAL ISMAIL :

Oui, merci Maarten. Un rapide commentaire. Tout d'abord, je suis heureux de voir qu'il n'y a que deux questions de clarification qui impliquent directement l'avis du GAC présenté ici, et c'est bon à savoir. Ensuite, nous apprécions également les remarques. Même s'il n'y a pas de questions de clarification, parfois des remarques sont partagées sur l'avis du Conseil d'administration et c'est également utile.

Pour finir, comme vous le disiez précédemment Maarten, il s'agit de s'assurer que c'est évoqué ici également. Le GAC attend également une réponse du Conseil d'administration sur la partie concernant le suivi de l'avis précédent du GAC, et il serait bon de savoir si le Conseil d'administration a examiné cette question ou si nous devons la traiter différemment pour obtenir une réponse.

MAARTEN BOTTERMAN :

Merci, Manal. Nous avons évidemment lu l'ensemble du communiqué, tout comme de nombreuses personnes le feront au sein de la communauté. Par souci de clarté du processus, il serait bien que ces questions dont vous voulez vraiment discuter avec le Conseil d'administrations soient posées durant cette séance spéciale, pour être sûr que nous n'oublions rien. Comme vous me l'avez dit, nous l'avons examiné et pour le moment nous n'avons pas de questions de clarification à poser. Dans la partie GAC-Conseil d'administration, vous

---

vous êtes concentré sur le fait que vous vouliez une réponse formelle.  
Est-ce que ça irait Manal ?

MANAL ISMAIL : Oui, merci Maarten.

MAARTEN BOTTERMAN : OK, merci. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Deux choses si vous me le permettez. La première : il a été demandé [inaudible] nous conseillons au Conseil d'administration de prendre le rôle de facilitateur. Ma question est : avez-vous entrepris des actions pour [inaudible] ou pas ? Sur le .Amazon.

MAARTEN BOTTERMAN : Sur le .Amazon ?

KAVOUSS ARASTEH : Oui, tout [inaudible] de facilitation dont vous avez déjà fait part.

MAARTEN BOTTERMAN : Pour le .Amazon, je crois comprendre que le processus est toujours en cours et nous le soutenons pleinement. Nous reviendrons sur ça dans notre réponse au communiqué si ça vous convient ?

---

KAVOUSS ARASTEH : Ce n'est pas ma question.

MAARTEN BOTTERMAN : Alors quelle est votre question ?

KAVOUSS ARASTEH : Ma question est : le communiqué mentionnait le besoin de conseiller au Conseil d'administration de continuer à faciliter les négociations entre Amazon Corporation, [inaudible] organisations, et ainsi de suite, un certain nombre de problèmes vis à vis d'Amazon. Ma question est : avez-vous joué un rôle de facilitateur lors de ces négociations, pour l'une des parties ou les avez-vous laissées seules sans entreprendre aucune action ? Voilà ma question. Si vous pouviez répondre, merci. Si vous ne voulez pas répondre, alors [inaudible].

MAARTEN BOTTERMAN : Je pense que la question du communiqué a été comprise oui. Et oui, elle retient notre attention et nous reviendrons sur ça pour y répondre. Nous voulons tous que .Amazon arrive à une conclusion satisfaisante et nous continuons à nous engager pour faciliter les choses.

KAVOUSS ARASTEH : J'ai une deuxième question si vous le permettez.

MAARTEN BOTTERMAN : Oui bien sûr. Sur le .Amazon en particulier.

---

KAVOUSS ARASTEH :

Oui. Je ne parle pas au nom de ça car ce n'est pas mon rôle. Je ne parle pas au nom de certains membres du GAC car [inaudible] mais en mon propre nom je remarque que de nombreux membres du GAC partagent ce point de vue, vous pouvez le lire. Ce qui est attendu ce n'est pas que la question revienne auprès du GAC car la question est résolue au sein du Conseil d'administration de l'ICANN et avec les parties. Amazon Corporation [inaudible] ne soulève pas la question de l'avis du GAC à propos d'Amazon, elle est déjà revenue auprès du GAC.

C'est une question qui doit être résolue en externe car si vous revenez dessus, beaucoup d'autres questions qui ont déjà été traitées et résolues et même mises en œuvre risquent de ressurgir auprès du GAC, les gens vont saisir cette opportunité. Nous avons assez de travail et peu de temps disponible, ce ne serait pas productif. Cela soulèverait à nouveau la question de .Amazon auprès du GAC pour relancer son avis. Pour moi la question doit être entre les mains du Conseil d'administration et des deux parties. Merci.

MAARTEN BOTTERMAN :

D'accord. Cette téléconférence n'a pas vraiment pour but d'examiner en détails la question du .Amazon mais merci de partager vos préoccupations. S'il n'y a pas d'autres questions spécifiques sur ça, de notre côté tout est très clair et nous avons pu saisir cette occasion pour faire un test, s'assurer que tout est ok sur certains points.

Je vois qu'il y a une discussion sur la liste de saisie également, sur le fait de s'assurer que tout est clair dans le communiqué quant à ce qui est

---

demandé au Conseil d'administration et les différentes manières de le faire, et nous nous réjouissons de ça. Je crois qu'il n'y a pas d'autres questions pour vous Manal. Ce fut une téléconférence courte et utile, n'est-ce pas ?

MANAL ISMAIL : Oui Maarten, merci beaucoup et merci à tous les membres du Conseil d'administration et aux collègues du GAC. J'ai vraiment apprécié cet échange et je pense qu'il a été utile des deux côtés. Merci.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci à tous ceux qui ont rejoint cette téléconférence, et évidemment à nos collègues infatigables de l'organisation pour l'avoir préparée. Pour ceux que nous ne voyons pas à Genève, passez une bonne journée et nous avons hâte de vous retrouver l'année prochaine. Pour certains autres, nous nous verrons l'année prochaine à Genève. En vous souhaitant plein de succès. Merci beaucoup.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**